



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 115419

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les inquiétudes des élus des communes rurales face à la disparition des emplois jeunes, décidée par l'actuel Gouvernement. Grâce à ces emplois, les communes dotées de faibles revenus avaient pu recruter les agents qui leur faisaient, jusqu'alors, défaut dans des domaines aussi variés que l'entretien ou la protection du patrimoine. Leur utilité au sein des collectivités n'a, à aucun moment, été démentie. Avec la suppression de cette catégorie d'emplois, ces collectivités se trouvent dans une situation très préoccupante, puisqu'elles n'auront plus désormais les capacités financières nécessaires pour maintenir les personnels ainsi recrutés, laissant de fait sans réponse des besoins réels. Il souhaiterait donc qu'il lui indique quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour permettre à ces collectivités de trouver les moyens nécessaires à la pérennisation de ces emplois.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115419

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 190